



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23/08/2023

Dossier complet le :           /          /          

N° d'enregistrement : 2023-7182

## 1 Intitulé du projet

Création d'une déchèterie publique sur la commune de Couëron (44 220)

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

\_\_\_\_\_

Prénom(s)

\_\_\_\_\_

### 2.2 Personne morale

Dénomination

Nantes Métropole

Raison sociale

\_\_\_\_\_

N° SIRET

2 4 4 4 0 0 4 0 4 0 0 1 2 9

Type de société (SA, SCI...)

Métropole

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

COPPEY

Prénom(s)

Mahel

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement	ICPE -> 2710-2-a) sous le régime de l'enregistrement et 2710-1-b) sous le régime de la déclaration IOTA -> 2.1.5.0 sous le régime de la déclaration

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Nantes Métropole exerce la compétence d'enlèvement et de traitement des déchets sur les 24 communes de la métropole, regroupant 646 522 habitants.

En 2014 un diagnostic global des infrastructures a permis de révéler un manque d'équipement sur le quart nord-est de la Métropole. Il a alors été décidé de construire une nouvelle déchèterie sur la commune de Couëron.

Le projet concernent les parcelles AN 316 et AN 313. Nantes Métropole est propriétaire de ces parcelles. Cet ensemble forme au total une superficie de 27 887m<sup>2</sup>, cependant l'emprise de la future déchèterie sera réduite afin de préserver la zone humide présente au nord du site, le bosquet situé au centre du site et un bois de châtaigniers situé au sud-est du site.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif de la création d'une déchèterie à Couëron est de consolider le maillage territorial des déchèteries de Nantes Métropole et d'offrir aux usagers un exutoire de proximité.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 Dans sa phase travaux

L'aménagement de la déchèterie de Couëron implique :

- La création d'une voie d'attente des véhicules limitant la gêne sur les voies publiques ;
- La mise en place d'un contrôle d'accès pour les usagers et voie de retournement pour les véhicules refusés ;
- La construction d'un bâtiment d'accueil et de vie pour les agents de déchèterie ;
- La construction d'un local technique ;
- La construction d'un garage pour ranger la chargeuse ;
- La construction d'un bâtiment de dépôt, stockage et de reprise des objets du réemploi, des DEEE et des DDS avec un préau ;
- La création d'alvéoles au sol pour le dépôt, stockage et reprise des déchets non dangereux ;
- Un espace de dépôt des flux à dépoter en bennes et en bennes compactrices.

Cette construction implique la mise en œuvre d'une surface aménagée de 6 420 m<sup>2</sup> (enrobé, dalle béton) pour les installations de voiries de circulation, les bâtiments, les dalles béton et la création de réseaux de gestion des eaux et l'alimentation électrique (réseaux, bassins de rétention...). Les espaces verts (arbres préservés ou plantés, espaces paysagers) représenteront environ 78 % de la surface du site.

#### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La nouvelle déchèterie sera ouverte du lundi au dimanche de 10h à 17h45, 7j/7. 5 agents à temps plein seront présents sur la déchèterie pour assurer l'accueil des usagers et la gestion des flux.

Les usagers depuis l'entrée de la déchèterie se dirigeront vers une borne d'accès (contrôle d'accès). Une sortie sans badge est prévue si ces derniers ne disposent pas de badge. Dans la continuité, les véhicules légers (VL) pourront se diriger vers :

- Une première zone comprenant un bâtiment de 315 m<sup>2</sup> avec le local gardien, les locaux DDS, DEEE, objet du réemploi et local chargeur. Dans la continuité du bâtiment un préau de 235 m<sup>2</sup> sera dédié au dépôt des petits flux ;
- Les usagers auront ensuite accès à une seconde zone pour le dépôt de leurs déchets dans des alvéoles (plâtre et DEA) et bennes compactrices pour les flux suivants : encombrants/tout-venant (2 compacteurs), cartons (2 compacteurs), ferrailles (1 compacteur), plastiques souples (1 compacteur) et 1 compacteur de réserve ;
- Les usagers auront accès à une 3ème zone de dépôt de leurs déchets, dans des alvéoles pour : réserve ou mobilier (1 alvéole de 100 m<sup>2</sup>), bois (1 alvéole de 60 m<sup>2</sup>), gravats (1 alvéole de 150 m<sup>2</sup>), déchets verts (2 alvéoles de 150 m<sup>2</sup> chacune) ainsi qu'une benne plâtre ;
- Une zone de PAV sur un espace de 60 m<sup>2</sup> accolée à la zone de dépôt en alvéoles permettra le dépôt du papiers/journaux/magazines et du verre.

Soit un total de 1 100 m<sup>3</sup> de déchets non dangereux.

### 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis aux procédures suivantes :

- enregistrement ICPE pour la rubrique 2710-2-a)
- déclaration ICPE pour la rubrique 2710-1-b)
- déclaration IOTA pour la rubrique 2.1.5.0
- permis de construire

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale du projet :	27 862 m <sup>2</sup>
dont surfaces imperméabilisées :	6 420 m <sup>2</sup>
dont surfaces espaces verts :	21 942 m <sup>2</sup>
dont bassin de régulation des eaux pluviales :	500 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : Rue du Pan Loup

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : Couëron

Code postal : 4 4 2 2 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 1 ° 3 2 ' 4 7 " Lat. : 4 7 ° 1 4 ' 5 3 "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est soumis au Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUm) de Nantes Métropole. Les deux parcelles concernées par le projet sont classées 1AUem.

<sup>i</sup> Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La première ZNIEFF autour du site se trouve à plus de 1 km, il s'agit de : -ZNIEFF de type II : "Vallée de la Chézine"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La première réserve naturelle nationale est située à environ 12 km au sud du site. Il s'agit de la réserve naturelle nationale "Lac de Grand-Lieu". La seconde réserve naturelle régionale est située à environ 13 km au sud du site. Il s'agit également de la réserve naturelle "Lac de Grand-Lieu".

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe dans un secteur affecté par le bruit des transport terrestre de catégorie 1, du fait de sa proximité avec la route nationale N444 (voir annexe PLUm). Le site n'est pas concerné par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une zone humide de 11 155 m <sup>2</sup> est présente sur une des parcelles du projet. Aucune construction ne sera prévue sur cette zone. Elle sera préservée et renforcée dans le cadre du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Couëron est concernée par le PPRI de la Loire aval dans l'agglomération nantaise. Le site se situe à plus de 2km des zones concernés par le PPRI. Il se situe hors zone d'aléa.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRI a été approuvé le 31 mars 2014.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude pollution a été réalisé en 2020. Les résultats d'analyses montrent la présence d'anomalies sur le 1er mètre d'épaisseur des remblais en : -Composés métalliques (plomb...) -Composés organiques (hydrocarbures, polycholobiphényles ...) La topographie du terrain a depuis été remanié (alternance entre talus et tranchés) afin d'empêcher les intrusions sur le site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le premier site Natura 2000 se trouve à environ 3 km au sud du site. Il s'agit du site Natura 2000 Directive Oiseaux et du site Natura 2000 Directive Habitats nommés "Estuaire de la Loire"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prélèvements se feront sur le réseau d'eau potable public pour les sanitaires et le nettoyage ponctuel des sols et des locaux.  Les prélèvements seront ainsi limités. L'incidence ne sera pas significative.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude pollution a été réalisée en 2020 par APAVE. Les résultats montrent la présence d'anomalies sur le 1er mètre d'épaisseur des remblais en composés métalliques (plomb) et composés organiques (hydrocarbures et polychlorobiphényles). Ces déblais pollués seront évacués en filière agréée.  Le reste des déblais non pollué sera géré au sein de l'installation.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des réseaux d'eau potable et d'eaux usées sont disponibles le long de l'allée du Château et de la rue du Pan Loup.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur une friche industrielle et sous une ligne électrique aérienne HTB. Les espaces naturels présents sur le site ( zone humide, haies, bosquet et bois de châtaigniers) seront préservés dans le cadre du projet. La valeur des arbres abattus sera estimée par le service "Nature et jardins" de Nantes Métropole. Ils seront compensés selon le barème du PLUm de Nantes Métropole, notamment par le renforcement de la haie bocagère le long de l'allée du Château.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Couëron est concernée par le risque de transport de matières dangereuses sur la N165 et la voie ferrée passant au sud de la commune. Une conduite de gaz naturel traverse également la commune.  Le site du projet ne se situe pas à proximité de ces axes. Il n'est donc pas concerné par des risques technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Couëron est concernée par le risque inondation (PPRI de la Loire aval dans l'agglomération Nantaise). Néanmoins, le site du projet ne se situe pas dans une zone concernée par le PPRI.  Le site est concerné par le risque radon de catégorie 3, par un risque sismique modéré (zone 3) et par une exposition faible au risque de retrait et gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic engendré par la déchèterie aura une légère influence sur le trafic des axes routiers permettant d'accéder à la déchèterie.  La conception et les accès assureront la fluidité du trafic.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic ainsi que l'exploitation du site engendreront des nuisances sonores. Le bruit sera limité au site pendant la période d'activité, en période diurne.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une zone industrielle à proximité de plusieurs grands axes routiers. Le site dispose d'un état initial bruit et des études bruit seront régulièrement réalisés.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité de gestion de déchets fermentescibles (déchets verts) peut être source d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déchets verts seront rapidement évacués de la déchèterie vers des installations de valorisation conformément à l'arrêté du 26/03/12.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sera éclairé en période diurne, uniquement lorsque la luminosité naturelle sera trop faible.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'éclairage sera orienté vers le sol en adéquation avec les recommandations du guide INRS (Conception des déchèteries).
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales de ruissellement seront collectées dans deux bassins (1 premier bassin membrané étanche et 1 second bassin non étanche) après passage dans un séparateur à hydrocarbures.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux du bassin tampon seront ensuite infiltrées au nord du site, en limite de la zone humide afin de la renforcer (ou rejetées au milieu naturel via un fossé au sud du site si impossibilité technique).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées sanitaires issues des locaux sociaux seront envoyées vers le réseau d'eaux usées public.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déchets d'activités économiques non dangereux assimilés à des déchets ménagers seront également produits en faible quantité par l'exploitation de la déchèterie. Ils seront répartis dans les différentes zones de dépôt de la déchèterie en fonction de leur nature. Les ordures ménagères seront enlevées par le service public de collecte des déchets. Les boues issues du séparateur à hydrocarbures seront évacuées en filière agréée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La déchèterie sera principalement construite sur une zone ayant déjà été soumise à l'activité humaine. Les parcelles d'implantation sont situées sur une Zone 1AUEm du PLUm de Nantes Métropole au sein d'une zone industrielle. Les zones 1AUEm correspondent aux espaces naturels ou aux friches urbaines destinés à être ouverts à l'urbanisation. La reconstruction de la déchèterie est compatible avec les orientations du PLUm. Le projet n'est pas concerné par un défrichement car la surface impactée est inférieure à 0,5 ha.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une analyse environnementale a été réalisée de juillet 2019 à septembre en 2020 par EGIS. Les principaux enjeux mis en évidence sont :

- Enjeux forts : Noctule commune, Pipistrelle de Nathusius, Sérotine commune
  - Enjeux assez forts : Chardonneret élégant / Pipistrelle commune, Pipistrelle de Nathusius, Sérotine commune
- Le niveau d'enjeu est notamment déterminé par le statut de protection et la patrimonialité des espèces mais certaines d'entre elles ne réalisent pas l'ensemble de leur cycle de vie sur le site (en particulier leur phase de reproduction). Ainsi le niveau d'enjeu global de l'éco-complexe doit être relativisé.

Une étude pollution a également été réalisée en 2020 par APAVE. Les résultats montrent la présence d'anomalies sur le 1er mètre d'épaisseur des remblais en composés métalliques (plomb) et composés organiques (hydrocarbures et polychlorobiphényles).

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Dans le cadre de l'exploitation de la déchèterie, l'exploitant mettra en œuvre les mesures de réduction suivante :

- la limitation des poussières et envols (les voies seront régulièrement nettoyées, le transport des déchets susceptibles de provoquer des envols se fera en bennes couvertes) ;
- le bruit sera limité aux horaires de fonctionnement du site (des mesures de bruit seront réalisés dans le cadre de l'exploitation) ;

- les eaux de ruissellement du site seront collectées dans deux bassins :

\*Un premier bassin étanche (membrane PEHD) permettra la réception des eaux de ruissellement de la déchèterie. Une vanne manuelle sera placée en sortie du bassin afin de confiner les eaux polluées en cas de sinistre ou d'incendie. Le volume de ce bassin correspondra au volume de rétention des eaux d'extinction d'incendie (120 m<sup>3</sup> + 10L/m<sup>2</sup> imperméabilisé) ;

\*En fonctionnement normal (vanne ouverte), les eaux du premier bassin s'écouleront vers un second bassin non étanche. Le volume de ce bassin complétera celui du premier, permettant d'atteindre au total la capacité de rétention requise par le PLUm en cas de pluie cinquantennale (zone prioritaire principale). En sortie de ce second bassin, le débit sera régulé.

Les eaux en sortie du second bassin seront dirigées vers une zone d'infiltration en limite de la zone humide afin de la renforcer.

- les eaux usées seront dirigées vers un réseau d'assainissement collectif ;
- la zone humide, le bosquet ainsi que le bois de châtaigniers seront conservés. La haie bocagère existante le long de l'allée du Château sera conservée et renforcée pour créer un écran végétal.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe sur une ancienne friche industrielle et sous une ligne aérienne haute tension. De plus, les espaces naturels présents sur le site (zone humide, bosquet et bois de châtaigniers), mis en évidence dans l'étude d'EGIS, sont préservés dans le cadre du projet. Il n'a pas été détecté d'espèces nicheuses sur le site.

Au regard de ces différents paramètres, il ne semble pas nécessaire que le projet soit soumis à une évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - État initial bruit	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 - Analyse environnementale	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10 - Etude pollution	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 11 - Plan implantation contraintes	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Qualité du signataire \_\_\_\_\_

A Nantes

Fait le 14/08/2023

**Christelle SCUOTTO-CALVEZ**  
Vice-Présidente de Nantes Métropole  
Dialogue citoyen et citoyenneté métropolitaine

Signature du (des) demandeur(s)